

Formation : Certificat d'Aptitude Professionnelle CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques »

CFA du BATIMENT de CHARTRES

Présentation de la formation : formation par apprentissage

- Durée totale : **2 ans**,
- Rythme de l'alternance en principe : **2 semaines entreprise, 1 semaine CFA** (sous réserve de modifications).

Conditions d'accès :

- Être âgé(e) de **16 ans dans l'année** ou être dans sa 15^{ème} année en fin de troisième,
- Être âgé(e) de moins de **26 ans**,
- **Avoir une entreprise de formation.**

Inscription :

- L'inscription se fait à **réception** du contrat d'apprentissage, **sous réserve de nos places disponibles.**

Objectifs de la formation :

- **Apprendre à réaliser les tâches du métier :** façonner les supports (perçage, saignée, pose...), installer et raccorder des équipements électriques simples (éclairage, chauffage, VMC, éclairage de sécurité et alarme...) dans les pavillons, HLM, locaux recevant du public...
- **Apprendre à organiser son activité :** organiser son poste de travail (ordonner puis sélectionner les outils nécessaires...), reconnaître, identifier chaque équipement électrique à installer, savoir les raccorder en toute sécurité, remplacer un équipement défectueux...
- **Apprendre à travailler en sécurité :** respecter les règles de sécurité du chantier (port de gants, de lunettes, d'un casque, utilisation d'échafaudages et/ou d'échelles...), vérifier la mise hors tension des équipements électriques, porter des charges en adoptant des postures préventives, alerter un responsable lorsque l'outillage nécessite une remise en état...
- **Respecter l'image de l'entreprise :** être vigilant à la propreté et la tenue du chantier, adopter des attitudes professionnelles (ponctualité, efficacité...), assurer une communication positive auprès des clients et des fournisseurs...

Matières enseignées :

- **Enseignement professionnel - 19h par semaine :** dessin technique (4h), technologie et atelier (15h)
- **Technologie :** apprentissage des lois générales d'électricité (loi d'ohm, Intensité...), fonctionnement et technologie des équipements (télérupteurs, minuterie...), lecture et recherche de schémas électriques (schéma de raccordement d'un télérupteur, d'une minuterie...), etc.
- **Atelier :** utilisation d'appareils de mesures électriques (voltmètre, Ampèremètre...), façonnage des canalisations électriques (moules, tubes...), câblage et essai de différents raccords (télérupteur, contacteur de ballons d'eau chaude...), démarrage de moteurs, pompe de relevage, etc.
- **Enseignement général - 16h par semaine :** Mathématiques (5h), Sciences (2h), Français/Histoire-Géographie (5 à 6h), PSE : Prévention Santé Environnement (1à 2h), EPS (2h)

Équipement pédagogique :

- **Atelier :** les apprentis bénéficient d'un atelier équipé de nombreux appareils de mesure, ils disposent d'un poste de câblage individuel pour réaliser les montages « lumière » ou les montages « moteur », etc.

Débouchés :

- L'obtention d'un CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques » donne accès à des postes d'ouvriers qualifiés. Il est possible de compléter en 2 ans sa formation par un second CAP (ex : CAP Froid-Climatisation). La poursuite en BP « Installations et Equipements Electriques », formation de niveau 4, est axée sur l'équipement électrique de grand bâtiment, et recommandée pour les candidats motivés souhaitant être initiés à des postes d'encadrement (ex : chef d'équipe).
Les ouvriers qualifiés sont actuellement très recherchés dans le secteur du BTP.

